

PROCES - VERBAL

CONSEIL PORTUAIRE DU PORT DE L'AYGUADE

Séance du 22 FEVRIER 2022 à 10h30

Espace Nautique du Port d'Hyères



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

SERVICE DES PORTS

FICHE DE PRESENCE

Etaient présents :

Monsieur BRUNEL, Adjoint aux Ports - Iles – Plages
Monsieur L'HENAFF, Directeur des Ports d'Hyères
Madame SELLAOUI, Directrice Adjointe des ports
Monsieur QUILLIER, Représentant des Usagers du port
Monsieur DURAND, Représentant des Usagers du port
Monsieur PARICHAULT, Représentant des Usagers du port
Monsieur CHOPPE, représentant les associations sportives et touristiques

Etaient invités :

Monsieur WERBER, Directeur Général Adjoint des services
Madame CURNILLON, Représentante des Associations Sportives et Touristiques
Monsieur HENRY, Représentant des services nautiques
Madame COLL, co-présidente de la Fédération Varoise des Activités Nautiques – Environnement
Monsieur GRIMARD, Service des ports
Monsieur RUMELHART, Service des ports
Madame CADIOU, Service des ports
Madame HOET, Service des ports

Étaient excusés :

Monsieur BERNARDI, Conseiller Municipal Délégué aux ports, plages et Iles.
Monsieur MASSUCO, Conseiller Municipal-représentant du groupe « L'essentiel pour Hyères »
Monsieur MAZZELLA, Représentant de la Fédération Régionale des Activités nautiques-pêche plaisance
Monsieur SALSOU, représentant de la CCI du Var
Monsieur HILY, Président de la Fédération Varoise des Activités Nautiques – Environnement

Envoi des Convocations par mail le 02 Février 2022

Envoi des Documents par mail le 11 Février 2022

ORDRE DU JOUR

1. Validation du compte-rendu de la séance précédente
2. Projet de Délibération : Rapport d'Orientation Budgétaire
3. Plan de réception et de traitement des déchets- Modificatif
4. Projet de Délibération : Modification des statuts de la régie à autonomie Financière du Port de L'AYGUADE
5. Projet de Délibération : Désignation des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie à autonomie Financière du Port de L'AYGUADE- Modificatif
6. Projet de Délibération : Régies à autonomie financière des Ports d'Hyères- Recrutement d'agents en contrat de droit privé à durée déterminée.
7. SERVICE ACHATS: Projet de Délibération : - Acquisition et maintenance de l'ensemble du parc de photocopieurs de la Ville d'Hyères, services municipaux, établissements scolaires, service des Ports – Marché mixte - Mise en appel d'offres ouvert.
8. INFRASTRUCTURES ET SYSTEMES NUMERIQUES: Projet de Délibération - Extension, déploiement et maintenance des installations THD, vidéo protection et périphériques urbains connectés de la Commune d'Hyères – Accord-cadre à bons de commande - Mise en appel d'offres ouvert

QUESTIONS DIVERSES :

- Point sur la station d'avitaillement du port St Pierre
- Point sur la zone de carénage (Demande de Mme CURNILLON)

M. BRUNEL ouvre la séance à 10h31.

M. BRUNEL procède à l'appel. Le quorum étant atteint, l'ordre du jour peut être abordé.

QUESTION 1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL PORTUAIRE DU 14 DECEMBRE 2021.

M. BRUNEL propose l'approbation du Procès-verbal du Conseil Portuaire du 14 DECEMBRE 2021.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 2- PROJET DE DELIBERATION : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

M.BRUNEL indique que le rapport d'orientation budgétaire (ROB) permet de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités déclinées dans le projet de budget primitif et d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Le ROB doit comprendre des informations sur l'analyse rétrospective, prospective, sur les principaux investissements et sur le niveau de la dette et son évolution.

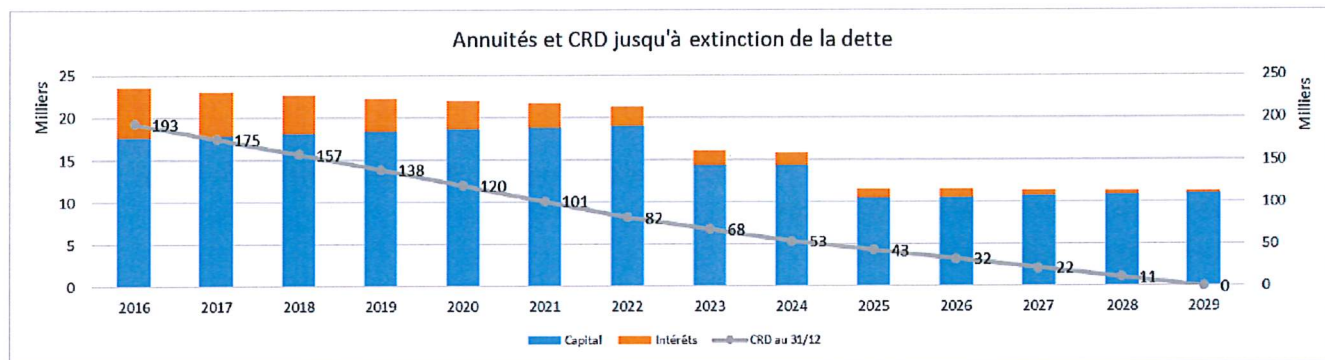
La parole est passée à M. L'HENAFF et Mme CADIOU qui commentent la projection du ROB (document projeté mis en annexe).

M. L'HENAFF indique que ce Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) sert de base au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) qui est un exercice réglementaire imposé par le code général des collectivités territoriales. Il préfigure l'examen du budget primitif qui aura lieu au mois de Mars.

M. L'HENAFF précise que des grandes lignes de travail ont été indiquées dans ce document. Elles seront présentées dans le courant de l'année et permettront l'élaboration d'un PPI – Plan Pluriannuel d'Investissement- à 5 ans, donnant une plus grande lisibilité sur l'organisation et le devenir du Port de l'AYGUADE.

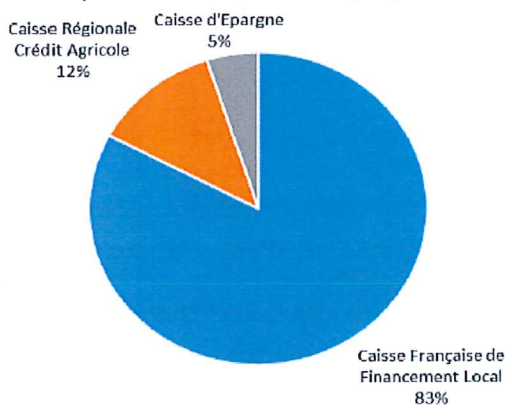
Dans un premier temps, les données de la dette sont affichées. M. L'HENAFF précise que ces données sont très importantes, car elles permettent de vérifier la capacité d'autofinancement du port et ainsi de se projeter dans l'avenir.

LA DETTE



M. L'HENAFF met en exergue les années 2023 et 2025, palliers dans l'évolution de la dette, correspondant à l'extinction de certains prêts. Cela permettrait ainsi de dégager de la capacité d'emprunt pour de nouveaux investissements, si le résultat de la section d'exploitation est suffisamment bon.

Répartition du CRD au 31/12/2021



Pas d'emprunt souscrit en 2021
Taux moyen : 2,43 %
4 contrats dont 3 à taux fixe soit 42% du CRD
Capacité de désendettement (année) : 0,29

Mme CADIOU précise que la capacité de désendettement est un ratio indiquant la durée (en année) de remboursement de la dette du port en cas d'arrêt des investissements, ici 0.29. Le seuil d'alerte est à 10 années, 12 années étant un seuil considéré comme critique. Mme CADIOU rappelle que l'emprunt prévu en 2021 n'a pas été souscrit, car l'intégralité des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif n'a pas été réalisée.

Le Port de l'AYGUADE présente donc une dette bien maîtrisée.

M. L'HENAFF rappelle également que les investissements dépendent de la section d'exploitation qui doit être en bonne santé. Afin de régulariser la situation comptable, le dragage sera transféré en section d'exploitation.

M. L'HENAFF présente ensuite les orientations pour 2022 qui visent à assurer la continuité des infrastructures :

En section d'exploitation :

- Maintien de la stabilité des tarifs, stratégie politique mise en place depuis plusieurs années,
- Amélioration des recettes courantes,
- Stabilité de la masse salariale,
- Inscription de la totalité de l'opération de dragage en exploitation dont l'intérêt est de supprimer la dotation aux amortissements et de limiter l'impôt sur les sociétés.

En section d'Investissement :

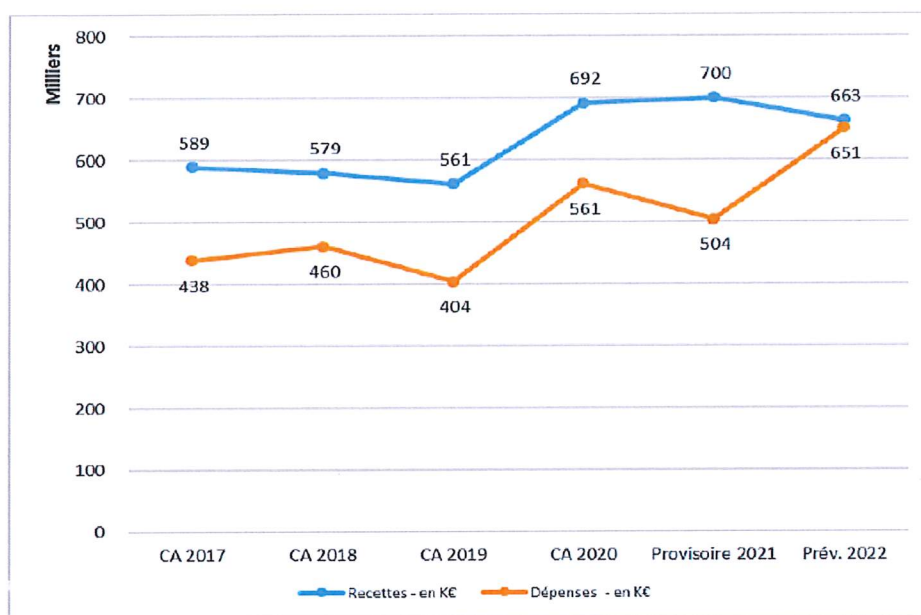
- Amélioration de la sécurité portuaire avec le maintien des infrastructures,
- Amélioration du plan d'eau et de l'environnement,
- Modernisation des services.

EQUIPEMENT POUR 2022

Thème	Equipement	Montant prévisionnel
Amélioration de la sécurité portuaire - maintien des infrastructures		97 000
	Réhabilitation des pontons en amont de l'ANA	70 000
	Installation d'une caméra + automates	12 000
	Sanitaires - changement d'une canalisation	15 000
Amélioration du plan d'eau et de l'environnement		60 000
	Remplacement des mouillages selon schéma directeur	60 000
Modernisation des services		1 600
	Remplacement des photocopieurs	1 600
Autres		57 794
TOTAL GENERAL		216 394

M. L'HENAFF précise que ces différents thèmes de la section d'investissement feront partie intégrante du PPI qui sera certainement complété par une section « Environnement ».

M. L'HENAFF détaille ensuite la section d'Exploitation en présentant le tableau suivant :



→ La courbe bleue indique les recettes alors que la courbe orange est celle des dépenses. La différence entre les 2 courbes représente l'autofinancement complémentaire.

Il apparaît que cette année les 2 courbes se touchent ce qui n'est pas un indicateur encourageant. Le constat est toutefois à relativiser, car cela résulte, pour partie, de l'inscription du dragage à la section de fonctionnement. M. L'HENAFF annonce que l'accent va donc être mis sur la section d'exploitation pour rétablir de l'autofinancement permettant la souscription d'un éventuel emprunt.

Mme CADIOU revient sur les recettes d'exploitation en précisant que le résultat reporté (d'environ 200 000€) doit son montant élevé à l'aide de l'Etat de 183 000€ reçue le 24.12.2021. Elle a été perçue au titre d'aide sur la baisse des recettes liées à la crise sanitaire. Cela a permis de dégager un résultat de clôture d'environ 195 000€. M. L'HENAFF insiste sur l'importance de cette somme perçue non-prévue qui a permis d'équilibrer le budget. Sans cette aide, l'équilibre du budget aurait été très difficile.

M. CHOPPE souhaite connaître les raisons du choix du port de l'Aiguade, seul port d'Hyères à avoir obtenu cette aide. Mme CADIOU explique qu'après des recherches, le port de l'Aiguade était le seul à remplir les 2 conditions simultanées nécessaires :

- Baisse de l'épargne (différence entre les recettes et les dépenses d'exploitation).
- Charges de Fonctionnement inférieures à 50% des recettes.

En réponse à M. PARICHAULT, Mme CADIOU explique que la Préfecture, et plus certainement la DGFIP (qui a communication de tous les comptes) a dû comparer les ratios du port, certainement à partir d'un compte administratif voté en Conseil Municipal. Mme CADIOU rappelle qu'il n'a été fait aucune déclaration, ni aucune demande. A priori cette aide avait été demandée par l'Association des Maires de France pour tous les SPIC.

M. L'HENAFF explique que pour équilibrer au mieux le budget, un moyen d'augmenter les recettes du port a été recherché. Ainsi et face à une forte demande, Mme CADIOU indique qu'il a été décidé d'attribuer 20 postes en CLD-Contrat de Longue Durée au titre des recettes 2022, postes habituellement réservés à des contrats « passagers ».

Pour finir, M.L'HENAFF présente le tableau de synthèse du projet de Budget Primitif 2022 :

TABLEAU DE SYNTHESE DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2022

SECTION D'EXPLOITATION				
	Crédits 2021 : BP + DM		Projet 2022	
TOTAL DES DEPENSES	514 886	663 061	TOTAL DES RECETTES	514 886 663 061
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	167 541	255 879	002 - RESULTAT REPORTE	50 829 195 982
012 - CHARGES DE PERSONNEL	106 889	101 810	013 - ATTENUATION DE CHARGES	15 302 1 000
014 - ATTENUATION DE PRODUITS		750	70 - PRODUIT DU DOMAINE ET DES SERVICES	444 800 463 500
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	7	5	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	605 605
66 - CHARGES FINANCIERES	2 903	2 200	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 100	1 100	78 - REPRISE SUR PROVISIONS	
68 - PROVISIONS	25 250	68 664		
69 - IMPOT SUR LES BENEFICES	1 000	1 000		
AUTOFINANCEMENT	207 196	231 653		
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	206 861	219 190	042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	3 350 1 974
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	335	12 463		
SECTION D'INVESTISSEMENT				
TOTAL DES DEPENSES	456 269	305 468	TOTAL DES RECETTES	456 269 305 468
040 - OPERATIONS D'ORDRE SE SECTION A SECTION	3 350	1 974	AUTOFINANCEMENT	207 196 231 653
001 - RESULTAT ANTERIEUR REPORTE			042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	206 861 219 190
16 - REMBOURSEMENT EN CAPITAL	20 900	19 100	023 - VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	335 12 463
EQUIPEMENT	432 019	216 394	001 - RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	1 995 73 815
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	88 350		1068 - AFFECTATION DU RESULTAT	79 398
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	343 669	216 394	16 - EMPRUNTS NOUVEAUX	167 680
RESTES A REALISER		68 000	13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
			RESTES A REALISER	

Mme CADIOU précise que les « charges à caractère général » inscrites en dépenses de la section d'exploitation (environ 255 000€) représentent les dépenses courantes d'entretien du port, dont le dragage qui représente 60% de cette somme.

D'ailleurs, en prévision du dragage 2023, Mme CADIOU indique qu'il sera provisionné 40 000€ pour cet important poste du budget. Elle précise également que le port de l'Ayguade pourrait connaître quelques difficultés à équilibrer son budget sur les 2-3 années à venir, mais la situation devrait revenir à la normale par la suite.

Devant l'absence de question, M. BRUNEL passe au vote.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 3 – PLAN DE RECEPTION ET DE TRAITEMENT DES DECHETS- MODIFIFCATIF

M. BRUNEL explique que le plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation des navires est le document de référence permettant à l'ensemble des usagers des ports de connaître les dispositions prises par les ports en matière de collecte des déchets, les services disponibles et leurs conditions d'utilisation.

Il passe la parole à Mme SELLAOUI qui rappelle que ce plan a été présenté en Novembre 2020 avec une validité triennale, soit jusqu'en 2023.

Mme SELLAOUI précise toutefois, qu'en raison de la reprise en gestion du Port du Niel par la Commune, et la nécessité de prendre en compte les installations de collecte nouvellement mises en place au Port St Pierre, il convient d'actualiser le plan de réception des déchets.

Aucune autre observation n'étant faite, M.BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 4 – PROJET DE DELIBERATION : MODIFICATION DES STATUTS DE LA REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE DU PORT DE L'AYGUADE :

M. BRUNEL indique que le fonctionnement des réunions du Conseil d'Exploitation a fait apparaître la nécessité de désigner des membres supplémentaires pour permettre une plus grande représentativité des différents acteurs du domaine portuaire sur le territoire communal, dont notamment le secteur économique.

Il convient par conséquent :

- De porter à dix le nombre de représentants du Conseil Municipal au lieu des neuf membres actuels, ainsi qu'à dix membres suppléants au lieu des neuf actuels ;
- De porter à huit le nombre de personnes qualifiées dans les domaines économiques, touristiques ou nautiques au lieu des sept actuelles, ainsi qu'à huit suppléants au lieu des sept actuels.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 5- PROJET DE DELIBERATION : DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE DU PORT DE L'AYGUADE-MODIFICATIF.

M. BRUNEL indique que ce projet de délibération fait suite au précédent validant la modification des statuts de la régie du port de l'AYGUADE.

Il est donc proposé de procéder aux désignations modificatives et supplémentaires suivantes :

REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL :

Désignation modificative :

Titulaire : Mme Véronique BERNARDINI, 2ème adjointe
En remplacement de Mme Sophie MANA, 6ème adjointe

Désignations supplémentaires :

Titulaire : Mme Valérie BATTESTI, 8ème adjointe
Suppléant : Mme Emilie PAPALEO, Conseillère municipale déléguée

PERSONNES QUALIFIEES DANS LES DOMAINES ECONOMIQUES, TOURISTIQUES OU NAUTIQUES :

Désignation supplémentaire :

Monsieur le Président de l'Association Hyéroise des professionnels du nautisme (AHPN), ou son représentant

M. BRUNEL précise qu'à l'issue du Conseil municipal, le président de l'AHPN désignera le membre titulaire et son suppléant qui siégeront au Conseil d'Exploitation.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 6 – PROJET DE DELIBERATION : REGIES A AUTONOMIE FINANCIERE DES PORTS D'HYERES- RECRUTEMENT D'AGENTS EN CONTRAT DE DROIT PRIVE A DUREE DETERMINEE.

M. BRUNEL explique qu'afin de permettre la continuité et le bon fonctionnement des services, le port peut être amené à recruter du personnel pour répondre à des besoins occasionnels ou saisonniers. Au regard de la nature de l'activité de la régie, qui présente un caractère industriel et commercial, tout recrutement s'effectue sous la forme de contrat de travail de droit privé régi par le Code du Travail.

M.BRUNEL propose d'autoriser Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, à procéder, en tant que de besoin, au recrutement d'agents en contrat de droit privé à durée déterminée.

Plus aucun commentaire n'étant fait, M.BRUNEL passe au vote.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 7 – SERVICE ACHATS- PROJET DE DELIBERATION : ACQUISITION ET MAINTENANCE DE L'ENSEMBLE DU PARC DE PHOTOCOPIEURS DE LA VILLE D'HYERES, SERVICES MUNICIPAUX, ETABLISSEMENTS SCOLAIRES, SERVICE DES PORTS- MARCHÉ MIXTE-MISE EN APPEL D'OFFRES OUVERT.

M. BRUNEL rappelle que le marché relatif à l'acquisition et maintenance de l'ensemble du parc de photocopieurs de la ville est arrivé à son terme depuis le 5 mars 2020.

Il convient donc de lancer dès à présent une procédure d'appel d'offres ouvert pour attribuer le nouveau marché d'acquisition et maintenance de l'ensemble du parc de photocopieurs de la Ville, des services municipaux, des établissements scolaires, et du Service des Ports .

Cette nouvelle procédure comprend donc deux lots séparés affectés des montants annuels suivants :

Lot n° 1 : Acquisition et maintenance de copieurs neufs et maintenance du parc actuel

- Minimum : 90 000 € TTC
- Maximum : 170 000 € TTC

Lot n° 2 : Acquisition et maintenance de copieurs reconditionnés

- Minimum : 15 000 € TTC
- Maximum : 60 000 € TTC

Chaque marché sera conclu à compter de sa date de notification et jusqu'à la fin des prestations.

M.BRUNEL précise qu'il s'agit d'un marché ville à bons de commande.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

QUESTION 8 – INFRASTRUCTURES ET SYSTEMES NUMERIQUES- PROJET DE DELIBERATION : EXTENSION, DEPLOIEMENT ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS THD, VIDEOPROTECTION ET PERIPHERIQUES URBAINS CONNECTES DE LA COMMUNE D'HYERES- ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE- MISE EN APPEL D'OFFRES OUVERT

M. BRUNEL rappelle que les lots relatifs à la partie fourniture concernant l'extension, le déploiement et la maintenance des installations de vidéo protection urbaine de la commune sont arrivés à échéance le 31 décembre 2021.

M.BRUNEL précise qu'il convient de lancer une nouvelle procédure sous forme d'un accord-cadre à bons de commande.

Il sera affecté des montants annuels suivants :

- Montant minimum annuel : 40 000 € TTC
- Montant maximum annuel : 500 000 € TTC

Plus aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE : POUR : UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, M.BRUNEL propose de passer aux questions diverses.

QUESTIONS DIVERSES :

1^{er} point : POINT SUR LE DRAGAGE

Mme CURNILLON souhaite savoir si les montants indiqués au titre du dragage comprennent le dragage en amont du pont. M. L'HENAFF précise qu'il s'agit du dragage de la passe, puisque, pour l'instant, le budget n'est pas en capacité de financer ce dragage en amont.

Mme CURNILLON craint de devoir faire face aux mêmes complications qu'en 2021. Elle rappelle qu'au dernier conseil, malgré les finances dramatiques, ce dragage amont avait été envisagé. M. L'HENAFF précise que, justement à cause des finances dramatiques, l'objectif premier est de maintenir l'équilibre du budget. Les projets de dragage ou les projets d'investissement ne sont pas abandonnés, mais doivent être priorisés au regard de la nécessaire recherche du maintien de la capacité d'autofinancement.

Mme CURNILLON rejoint l'avis de M. PARICHAULT quant à une intervention financière nécessaire de la mairie d'Hyères pour aider au curage du port. M. L'HENAFF rappelle que le port de l'Ayguade est un SPIC (Service Public industriel et commercial), régi par des règles très précises ne permettant pas à la commune de venir abonder ses comptes. Si la mairie venait à le faire, cela ne pourrait être que dans le cadre d'un emprunt et donc en se substituant à une banque.

Mme CURNILLON s'inquiète de devoir attendre l'inondation du village de l'Ayguade pour qu'une action soit menée. M. L'HENAFF affirme son désaccord face à cette interprétation et précise que le risque « Inondation » dépend de la Métropole. Il rappelle que l'équipe est mobilisée pour rétablir l'équilibre budgétaire et maintenir la continuité du service public.

M. L'HENAFF confirme à Mme CURNILLON qu'aucun dragage en amont n'est prévu.

Sur le dragage de la passe d'entrée, M. L'HENAFF indique qu'un suivi bathymétrique quasiment hebdomadaire est réalisé. L'organisation avec l'entreprise est en cours afin d'effectuer ce dragage avant la saison. M. L'HENAFF précise que la difficulté est de l'effectuer le plus tard possible pour éviter les coups de vents forts qui imposeraient une nouvelle intervention.

M. PARICHAULT indique entendre les arguments de M. L'HENAFF quant à l'intervention financière de la Commune sur le dragage en amont. Il propose alors l'intervention de la mairie plutôt sur la passe d'entrée en raison du risque d'inondation et de la sécurité du village. Ainsi, ce qui pourrait être économisé sur le dragage de la passe pourrait être utilisé pour le dragage en amont. M. L'HENAFF rappelle que ce risque relève de la Métropole à qui plusieurs courriers ont été adressés sans retour positif de leur part. M. PARICHAULT se sent dupé par cette absence d'aide alors même que le port est principalement encombré par les matériaux charriés du Roubaud.

2^{ème} point : POINT SUR LA ZONE D'ACTIVITES

Mme CURNILLON souhaite connaître l'état d'avancement du dossier de dérogation pour l'activité de la zone de carénage.

M. L'HENAFF reprend l'historique des échanges avec la préfecture.

Il rappelle que la dérogation d'activité envisagée par M. Le Préfet dépendait de 2 conditions cumulatives :

- La fourniture d'un rapport technique précisant l'organisation du carénage et son emplacement.
- L'organisation d'une réunion avec les services de l'Etat pour étudier les conditions du rejet dans le cours d'eau.

Le dossier technique a été adressé à la préfecture très rapidement. Il est donc attendu maintenant la tenue de cette réunion avec les services de l'Etat. M. L'HENAFF précise que la dérogation n'est donc pas accordée à ce jour.

Il rappelle que le fait générateur de cette action préfectorale est le souhait de supprimer toutes sources de pollution liées à l'activité de carénage afin de mettre en place des systèmes de traitement.

Devant le scepticisme de Mme CURNILLON, M. L'HENAFF précise que DDTM et Service de la Mer sont des services de la Préfecture qui agissent au nom de M. Le Préfet. Il faut donc s'adresser à la Préfecture qui distribue au service concerné.

Mme CURNILLON rappelle que dans l'histoire de l'ANA, cette interdiction de caréner s'est déjà produite et qualifie les intervenants de l'époque de « plus concernés ».

Sans rien avoir à reprocher à l'équipe en place, Mme CURNILLON juge que c'est sa propre action directement auprès de la Préfecture qui a fait activer les choses faute de motivation des intervenants actuels. M.WERBER revient sur le courrier de M. Le Maire adressé à la DDTM. Il précise avoir appelé lui-même M. BARJON, Directeur de la DDTM, pour en demander une étude bienveillante. M. L'HENAFF tient également à rappeler que ce même courrier avait été établi à peine l'entrevue entre Mme CURNILLON et M. Le Maire terminée, ce dont convient Mme CURNILLON.

Toutefois à l'appui du courrier de la Préfecture, Mme CURNILLON maintient que seule son action a entraîné cette réponse préfectorale. Elle suggère à l'équipe de Direction de suivre les dossiers. M. L'HENAFF ne partage pas du tout cette analyse en rappelant la vitesse de traitement de ce dossier tout en précisant que le temps administratif paraît toujours trop long. M.WERBER et M. BRUNEL rappellent être très attentifs à ce dossier.

3^{ème} point : ABATTEMENT SUR LES TARIFS DE CARENAGE :

Suite aux discussions des derniers conseils portuaires, M. L'HENAFF indique travailler sur l'abattement de 20% accordé sur les tarifs de carénage à la ZA du Port St Pierre. Il rappelle qu'il s'applique lorsque la programmation de carénage est réalisée par l'Association Nautique de l'AYGUADE, abattement uniquement sur les ailes de la saison et non pas en saison.

Il pourrait être envisagé une modification de cette délibération au motif que l'organisation, le transport et les réservations sont gérés par les associations nautiques elles-mêmes (de l'Ayguade et de La Capte). Il pourrait s'agir d'un abattement sur l'ensemble de la saison et, probablement, un rabais plus important sur ces périodes d'extrémité (avant le mois de mars ou après le mois de Juin). Cela permettrait de sensibiliser les usagers à l'opportunité et à la nécessité, pour nos services, de limiter l'afflux pendant la saison. Cela favoriserait, pour ceux qui le peuvent, une programmation de travaux avant le mois de mars ou après le mois de Juin.

M. L'HENAFF indique que la modification de cette délibération pourrait intervenir au prochain Conseil.

M.BRUNEL précise que cet abattement intéresserait également les usagers du port de La Capte.

4^{ème} point : STATION D'AVITAILLEMENT DU PORT ST PIERRE:

M.BRUNEL donne la parole à M. L'HENAFF qui fait un point rapide sur le bon avancement de ce chantier afin de faire taire les rumeurs.

M. L'HENAFF précise que la 1^{ère} partie du chantier est terminée et qu'il n'y a aucun retard.

Le chantier entre dans la phase d'élévation des murs et la boutique sera livrée la semaine prochaine. La livraison du chantier est prévue début avril ce qui permet d'indiquer que la station d'avitaillement sera opérationnelle courant avril.

5^{ème} point : PROJET DE DIGUE :

M.DURAND souhaite savoir si le projet de digue est mis en sommeil ou définitivement abandonné.

Dans la PPI qu'évoquait M. L'HENAFF dans le cadre du ROB, l'ensemble des investissements importants seront mobilisés et inscrits. Aujourd'hui M. L'HENAFF indique que le budget ne permet pas de l'envisager pour cette année. En fonction de l'évolution de la section d'exploitation en corollaire de l'évolution de la dette, il sera étudié la période la plus propice à la faisabilité de ce projet.

Avant de terminer le conseil, M. CHOPPE, représentant des associations sportives et touristiques souhaite prendre la parole. En précisant bien n'avoir rien contre Mme CURNILLON et son association, M. CHOPPE souhaite recentrer le débat. A l'heure où il faut se battre pour la sauvegarde de notre planète, il lui semble impensable de se battre pour rallonger des délais de rejets de déchets à la mer.

En tant que citoyen, usager de la mer et père de famille, M. CHOPPE rappelle que nous devons tous nous mobiliser pour protéger la mer. Il lui semble très important qu'une solution soit trouvée pour cesser ces rejets et non pour les prolonger au titre d'une activité commerciale quelle qu'elle soit. Un raisonnement d'ensemble doit être appliqué.

Mme CURNILLON indique rejoindre l'avis de M. CHOPPE et ne demande pas mieux qu'une mise aux normes de la zone de carénage de l'Aiguade. M. CHOPPE indique que le débat doit donc être celui de la capacité d'autofinancement. Il faut donc trouver des moyens de levée des fonds pour atteindre cet objectif.

M.CHOPPE trouve « aberrant » que Préfecture et Municipalité cherchent des solutions pour rallonger de tels délais à l'heure de la bataille contre la pollution pour préserver la planète pour nos enfants.

M. L'HENAFF tient à préciser que les services portuaires sont à la recherche de solutions, également et avant tout, pour mettre aux normes la station de carénage.

M. PARICHAULT intervient pour rappeler la décision « autoritaire » prise par M. Le Maire à réception de ce courrier préfectoral alors même qu'aux dires de la Préfecture jointe par l'ANA par téléphone, il n'y avait pas d'urgence à cesser immédiatement l'activité.

M. PARICHAULT rappelle que dans le passé des plans de rénovation de la zone de carénage ont déjà été établis, mais certainement perdus à l'heure actuelle. M. L'HENAFF conteste ces allégations et indique que M. Le Maire a appliqué une règle préfectorale, règle de droit qui s'impose à tous puisqu'il s'agit d'une injonction des services de l'Etat.

M. PARICHAULT s'étonne de la mesure restrictive de M. Le Maire malgré l'autorisation tacite de la Préfecture sur les rejets marins. M. BRUNEL et M. L'HENAFF s'opposent à ces propos en répétant qu'il s'agissait d'une autorisation suspensive à 2 conditions.

M. L'HENAFF rappelle à nouveau que :

- La 1^{ère} condition suspensive était de la responsabilité de la mairie. Elle a été réalisée dans les plus brefs délais (envoi d'un rapport technique).
- La 2^{ème} condition suspensive pose la question des rejets en mer et nécessite une réunion avec les Services de la Mer pour définir ce qui va en être fait.


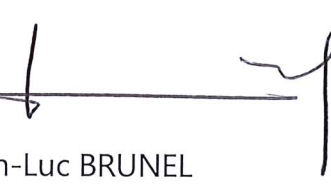
M. L'HENAFF rappelle également qu'en parallèle de la suspension d'activité, il a été fait la proposition d'utiliser l'aire de carénage du Port St Pierre, équipée d'un déboureur déshuileur, d'un décanteur lamellaire et d'un filtre à charbon actif permettant des rejets dans les eaux du port satisfaisant les conditions environnementales.

Pour terminer, M. L'HENAFF souhaiterait que cette problématique soit vue sous ce prisme-là : le respect de la règle et les solutions proposées par les services portuaires et la Municipalité.

Les questions diverses étant terminées, M. BRUNEL clôt la séance de ce conseil Portuaire du PORT de L'AYGUADE à 11h30.

Pour le Maire de La Ville d'Hyères

L'Adjoint aux Ports & Plages

 
Jean-Luc BRUNEL



Rapport D'Orientation Budgétaire 2022

Port de l'Aiguade



Service des Ports d'Hyères
AYGAUDE

SOMMAIRE

Préambule	page 3
1. Contexte – Maintenir les infrastructures et l'équilibre budgétaire	page 4
1.1 Rétrospective 2017 – 2021	page 5
1.2 Evolution des épargnes	page 6
1.3 Politique des ressources humaines	page 6
1.4 Une dette plus que maîtrisée	page 7
2. Les orientations budgétaires	page 8
2.1 Amélioration des recettes d'exploitation	page 8
2.2 Evolution des dépenses d'exploitation contrôlée	page 9
2.3 Autofinancement	page 10
2.4 Les projets 2022	page 10
3. Conclusion	page 12
4. Tableau de synthèse du projet de budget primitif	page 13

PREAMBULE

Cadre juridique

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est un exercice réglementaire imposé par l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales. Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Sans aucun caractère décisionnel, c'est une étape essentielle de la vie démocratique d'une ville.

Il permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités déclinées dans le projet de budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Le rapport d'orientation budgétaire doit comprendre des informations sur l'analyse rétrospective, prospective, sur les principaux investissements et sur le niveau de la dette et son évolution.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives à la masse salariale ainsi que la structure et l'évolution des effectifs, à l'évolution des dépenses de personnel comportant des éléments sur les composantes de la rémunération ainsi qu'à la durée effective du temps de travail.

Un exemplaire du rapport d'orientation budgétaire doit être adressé au représentant de l'Etat, à la Métropole et être publié.

1. Contexte : Maintenir les infrastructures et l'équilibre budgétaire

La projection budgétaire est un exercice particulier dans le contexte difficile de l'enchaînement des restrictions liées aux conditions sanitaires et de l'imprévisibilité de l'action des usagers, clients portuaires et plaisanciers.

Une aide substantielle de l'état en raison de la crise sanitaire a permis de compenser la diminution des recettes d'exploitation de l'année 2021 et de stabiliser le Budget.

La projection annuelle budgétaire et la mise en place d'une Prospective Prévisionnelle d'Investissement (PPI) sont proposées malgré les difficultés générées par la baisse des recettes d'exploitation (hors aide gouvernementale).

Un ajustement de ces projections sera probablement nécessaire dans le courant de l'année en fonction de la réalité de l'exécution budgétaire 2022.

Des Lignes thématiques stratégiques sont proposées et sont déclinées en sous partie détaillée ci-après cf .2.4 et alimenteront la PPI qui sera mise en place en 2022.

Les priorités d'investissement 2022 seront :

- L'amélioration de la sécurité portuaire : Maintien des infrastructures
- L'amélioration du plan d'eau et de l'environnement
- La modernisation des services

Les priorités d'exploitation 2022 seront :

- Le maintien de la stabilité des tarifs
- Le maintien de la stabilité de la masse salariale
- L'inscription des opérations de dragage en exploitation

C'est donc dans ce contexte que les orientations budgétaires 2022 se définissent, faisant l'objet d'une juste mesure pour sécuriser les missions portuaires et assurer la continuité du service.

1.1 Rétrospective 2017 - 2021

Ces cinq dernières années, les soldes d'exécution de la section d'exploitation dégagent des excédents qui varient qui varient entre 50 et 70 K€. L'année 2019 s'est remarquable par un excédent plus important de 157 K€ (fin du provisionnement pour contentieux Gourrier, baisse des charges générales).

Chapitres	Comptes administratifs - En K€				
	2017	2018	2019	2020	Provisoire 2021
Atténuations de charges	6	5			15
Produit des services, du domaine & ventes	493	474	488	446	447
Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	183
Produits exceptionnels	38	29		1	0
Reprises sur provisions				87	
Opérations d'ordre	2	2	2		3
s/total des recettes	539	509	490	534	649
Variation en %	3%	-5%	-4%	9%	22%
Résultat reporté	50	69	71	157	51
Total des recettes	589	579	561	692	700

Charges à caractère général	129	148	135	158	163
Charges de personnel	108	98	95	102	104
Atténuation de produits					
Autres charges de gestion courante			0	0	0
Charges financières	5	4	4	3	2
Charges exceptionnelles	4	4	4	92	4
Provisions	47	40			25
Impôts sur les bénéfices	14	10	3	27	1
Opérations d'ordre	132	156	164	179	205
Total des dépenses	438	460	404	561	504
Variation en %	-8%	5%	-12%	39%	-10%

Le produit des services, majoritairement constitué des redevances d'amarrage, représente l'intégralité des recettes courantes. Depuis 2017, la baisse significative de cette ressource est liée à l'absence de participation des propriétaires privés au dragage annuel du port.

En 2021, le port de l'Aiguade a bénéficié du dispositif de soutien de l'Etat avec un versement de 183 K€. Ce dispositif a été instauré par la première loi de finances rectificative pour 2021 pour compenser une partie des pertes de recettes tarifaires subies en 2020 par les services publics industriels et commerciaux (SPIC). Au niveau national, ce sont 1 122 régies (SPIC) qui ont ainsi bénéficié de ce dispositif pour un montant total de 126,1 M€.

Les charges sont très variables du fait de l'importance des opérations de dragage et des provisions constituées dans le cadre de contentieux. Il est à noter une augmentation significative des dotations aux amortissements qui passent d'un montant de 132 K€ en 2017 à 205 K€ en 2021.

1.2 Evolution des épargnes

L'épargne brute correspond au solde des opérations réelles de la section d'exploitation, y compris les intérêts de la dette et elle constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer à la fois le remboursement en capital de la dette [équilibre réel] et son équipement au travers de l'épargne nette. C'est un indicateur qui permet de mesurer la bonne santé financière de la section d'exploitation et de connaître la capacité à investir.

Ces dernières années, notre équipe a décidé d'agir modérément sur les tarifs. La dernière augmentation date de 2018 et elle était de 1%. Cette décision implique d'effectuer des choix de gestion permettant de garder de bons niveaux d'épargnes.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Provisoire 2021
Recettes réelles d'exploitation	537	507	488	534	646
Dépenses réelles d'exploitation	307	304	240	382	299
Epargne brute	230	203	248	152	347
Remb. En capital de la dette	18	18	18	19	19
Epargne nette	212	185	230	133	328
Taux d'épargne brute	42,87%	40,08%	50,82%	28,42%	53,71%
Capital restant dû au 31/12	175	157	138	120	101
Capacité de désendettement	0,76	0,77	0,56	0,79	0,29

Le taux d'épargne sur la période 2017-2021 est en moyenne de 43%. La baisse importante de 2020 résulte de l'effet conjugué de la baisse des recettes et de l'augmentation des charges générales et de l'impôt sur les bénéfices.

Ce bon niveau a permis de ne recourir à l'emprunt que de manière très modérée puisque le dernier emprunt souscrit date de 2013. La capacité de désendettement est inférieure à une année depuis 2017.

Rappelons que la capacité de désendettement correspond à la vitesse en nombre d'années, à laquelle la collectivité rembourse l'intégralité de son stock de dette via le volume de son épargne brute. Il s'agit donc du rapport entre l'épargne brute (hors résultat reporté) et le capital restant dû au 31 décembre de l'année.

1.3 La politique des ressources humaines

D'une manière générale, un travail important sur la gestion de personnel a permis une relative stabilité des effectifs. Le personnel affecté à la gestion des ports est composé d'agents permanents et de saisonniers.

Le passage aux 37 heures à compter du 1er janvier 2022 ne génère aucune modification budgétaire et permettra d'améliorer la continuité du service public.

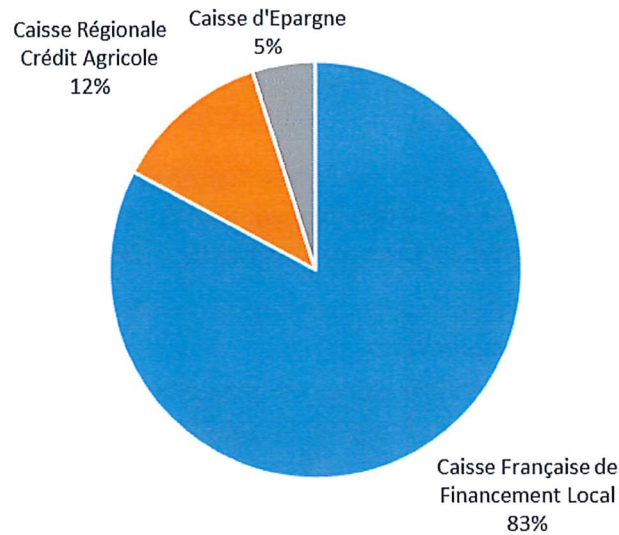
1,5 équivalent temps plein de catégorie C est affecté à l'année au port de l'Aiguade complété par 2 mois saisonniers. Le personnel administratif et technique de la ville et du port Saint-Pierre impacte le budget de ce port annexe au travers d'une refacturation qui représentait 44 K€ en 2021.

Les charges de personnel représentent en moyenne 37% des dépenses courantes.

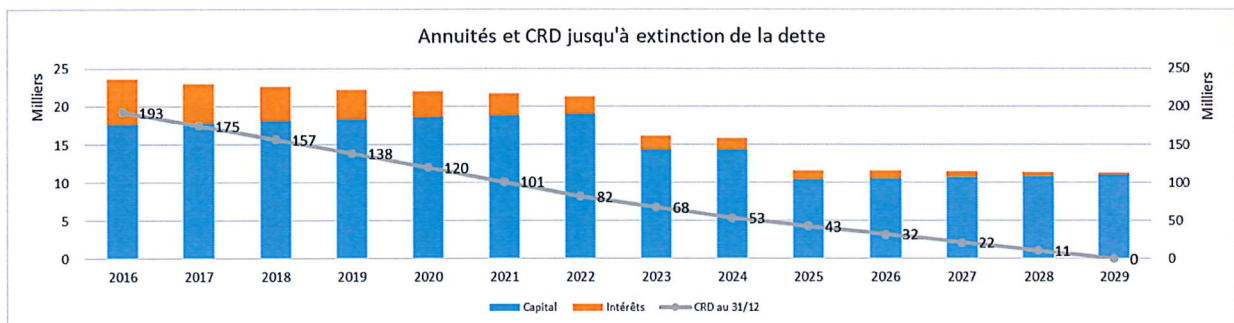
1.4 Une dette plus que maîtrisée

Au 31 décembre 2021 le Capital Restant Dû (CRD) s'élevait à 101 K€ réparti entre trois partenaires financiers.

Répartition du CRD au 31/12/2021



A titre indicatif, le graphe ci-dessous indique le niveau des annuités et du capital restant dû jusqu'à extinction de la dette.



Ce graphique montre une chute sensible de l'annuité en 2023 correspondant à la fin d'un contrat ainsi qu'en 2025 où un autre prêt arrive à échéance.

Sur les quatre contrats de prêt que compte ce budget, 3 sont à taux fixe représentant 42 % du capital restant dû. Le taux moyen de la dette est de 2,43 %.

La charte de bonne conduite classe les emprunts selon les risques qu'ils font porter sur les collectivités locales. Ainsi, la totalité de la dette est classifiée A1 « risque faible » (taux fixe et variable simple ; indices zone euro).

2. Les orientations budgétaires

En termes de recettes, l'hypothèse principale retenue qui nous a conduit à ce projet de budget est une stabilité des tarifs. Le niveau des produits d'exploitation tiendra compte de l'affectation en Contrat Longue Durée de 20 postes soit un produit complémentaire de 16 K€ par rapport à 2021.

Le Gouvernement a aussi prévu de proroger le dispositif de soutien aux équipements publics locaux en vue de continuer à aider les SPIC les plus affectés par des pertes de recettes tarifaires en 2021. L'incertitude quant à l'attribution de cette dotation en 2022 (modification du calcul) nous pousse à n'inscrire aucune somme au budget 2022.

Au niveau des dépenses, 2022 sera marqué par l'affectation en section d'exploitation de l'intégralité du dragage de la passe. C'est une somme supplémentaire de 110 K€ qui grèvera les charges à caractère général et 40 K€ seront provisionnés pour alléger la charge de cette opération en 2023.

Dans ces conditions, les recettes d'exploitation sont estimées à 663 K€ et les dépenses à 651 K€ comme le montre la synthèse par chapitre ci-dessous.

Chapitres	Crédits 2021 = BP + DM	CA provisoire 2021	Projection 2022	V°BP 2022/ Crédits 2021	V° BP 2022/CA 2021
Résultat reporté	51	51	196	286%	286%
Atténuations de charges	15	15	1	-93%	-93%
Produit des services, du domaine & ventes	445	447	464	4%	4%
Autres produits de gestion courante	1	183	1		-100%
Opérations d'ordre	3	3	2	-41%	
Total des recettes - en K€	515	700	663	29%	-5%
Charges à caractère général	168	163	256	53%	57%
Charges de personnel	107	104	102	-5%	-2%
Atténuation de produits			1		
Autres charges de gestion courante	0	0	0	-29%	
Charges financières	3	2	2	-24%	-12%
Charges exceptionnelles	4	4	1	-73%	-71%
Provisions	25	25	69	172%	172%
Impôts sur les bénéfices	1	1	1	0%	0%
Opérations d'ordre	207	205	219	6%	7%
Total des dépenses - en K€	515	504	651	26%	29%
Virement à la section d'investissement	0		12		

2.1 Amélioration des recettes d'exploitation

L'évaluation des recettes d'exploitation s'effectue à partir des réalisations des années antérieures corrigée d'événements pouvant affecter à la hausse ou à la baisse le produit. En 2021, les redevances d'amarrage ont été équivalentes à 2020 alors que des exonérations avaient été décidées.

Ainsi, les recettes courantes de l'exercice sont évaluées à 465 K€ dont les redevances d'amarrage estimées à 460 K€ et le produit des listes d'attente à 4 K€.

	2017	2018	2019	2020	2021	Projection 2022
Abonnés	202 895	210 336	210 912	211 897	214 435	214 000
Passagers	245 722	235 071	245 459	230 861	228 374	246 000
TOTAL	448 617	445 407	456 371	442 758	442 809	460 000
Evolution	2,71%	-0,72%	2,46%	-2,98%	0,01%	3,88%

2.2 Evolution des dépenses d'exploitation contrôlée

La qualité d'accueil et du service doivent être maintenue à un haut niveau d'exigence ce qui nous contraints, dans une situation normale et d'une manière générale, à poursuivre nos efforts en matière de gestion : optimisation des coûts des prestations, modification d'organisations, maîtrise de la masse salariale.

Les dépenses réelles d'exploitation, sont estimées à 432 K€. Elles sont complétées des dotations aux amortissements de 219 K€.

- Les charges générales

La part de ces charges progresse, passant de 56 à 59% des dépenses réelles d'exploitation, du fait de la prise en charge de la totalité du dragage de la passe en fonctionnement. Les charges les plus importantes inclus dans l'enveloppe de 256 K€ sont :

- Le dragage et transport des sédiments pour 142 K€
- Les charges fiscales pour 71 K€
- L'entretien du port avec 20 K€

Les autres charges sont des dépenses courantes de téléphonie, fluides, fournitures diverses...

- Les charges de personnel

Le budget 2022 nécessite l'inscription de 102 K€ soit 28% des dépenses réelles d'exploitation. Cette prévision tient compte de la rémunération du 1,5 équivalent temps plein et de l'emploi saisonnier (67 K€) ainsi que la refacturation du personnel administratif et technique de la ville et du port Saint-Pierre (35 K€).

- Les charges financières

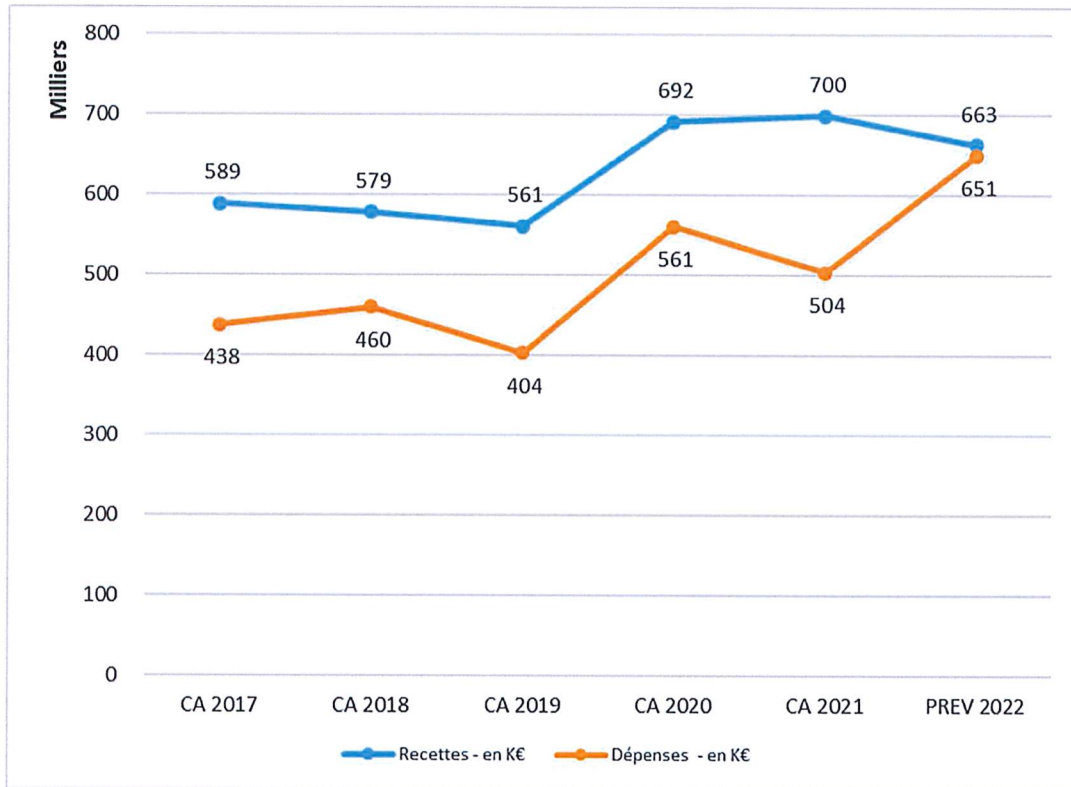
Le budget prévoit 2 K€ d'intérêts échus ou à échoir soit 0,5% des dépenses réelles d'exploitation.

- Les autres charges

Sur les 72 K€, 96% concernent la constitution de provisions pour les créances douteuses, le contentieux indemnitaire et celle pour charges d'exploitation (dragage 2023). Ces provisions font ou feront l'objet de délibérations spécifiques.

2.3 Autofinancement

Les réalisations des années passées servent de socle à la construction du budget à venir. En fonction du contexte des ajustements sont opérés. Ainsi, l'évolution des dépenses et des recettes se présente synthétiquement de la manière suivante :

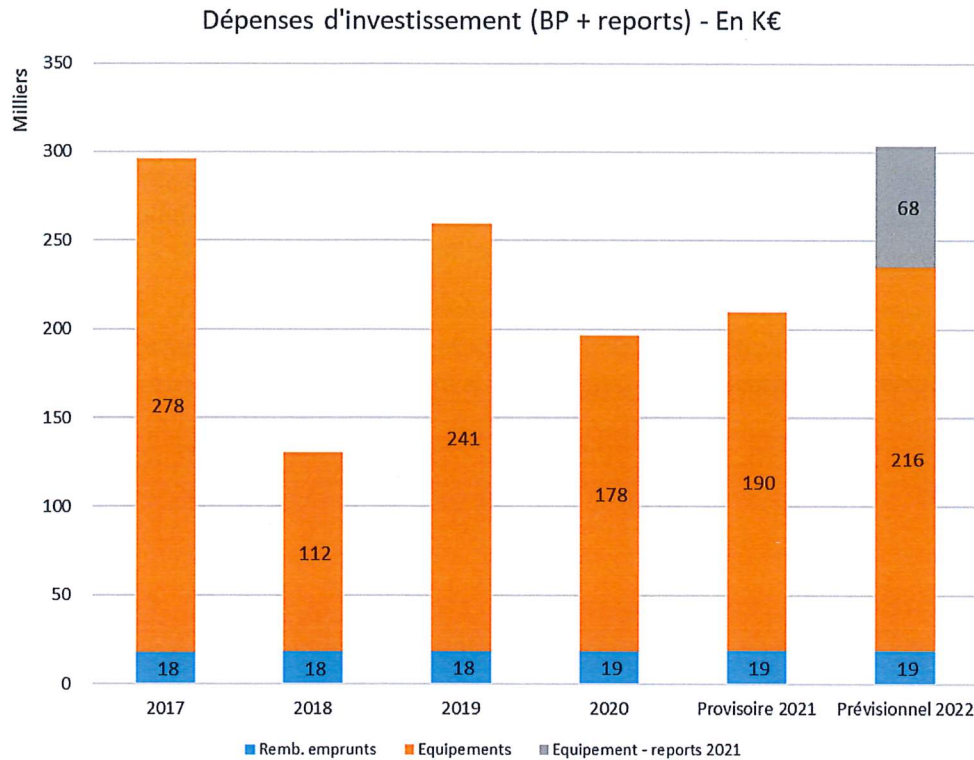


Le virement de la section d'exploitation vers la section d'investissement se calcule à 12 K€ du fait de la prise en charge de la totalité du dragage en exploitation.

L'autofinancement, qui regroupe le virement à la section d'investissement et les dotations aux amortissements, se calcule à 232 K€ soit +11% par rapport à 2021.

2.4 Les projets 2022

En plus du remboursement de la dette à hauteur de 19 K€, la somme de 216 K€ sera portée au budget primitif au titre de l'équipement complétée des reports de la gestion 2021 qui s'élèvent à 68 K€.



Ces dernières années, l'objectif de constituer une épargne suffisante pour autofinancer le programme d'équipement a été tenu puisque le dernier emprunt souscrit date de 2013. Cette année, il en sera de même pour un volume d'équipement tout aussi important et consacré principalement à :

- L'amélioration de la sécurité portuaire : Maintien des infrastructures
- L'amélioration du plan d'eau et de l'environnement
- La modernisation des services

Thème	Equipement	Montant prévisionnel
Amélioration de la sécurité portuaire - maintien des infrastructures		97 000
	Réhabilitation des pontons en amont de l'ANA	
	Installation d'une caméra + automates	
	Sanitaires - changement d'une canalisation	
Amélioration du plan d'eau et de l'environnement		60 000
	Remplacement des mouillages selon schéma directeur	
Modernisation des services		1 600
	Remplacement des photocopieurs	
Autres		57 799
TOTAL GENERAL		216 399

3. Conclusion

Le budget 2022 permet d'assurer la continuité du service en maintenant les infrastructures portuaires sans déséquilibre dans un contexte sanitaire, réglementaire et juridique particulièrement contraint.

La Prospective Prévisionnelle d'investissement pluriannuels (PPI) qui sera proposée en 2022, pour prendre en compte l'ensemble des besoins des usagers de l'Ayguade sera ambitieuse et nécessitera une programmation précise afin de prendre en compte l'ensemble des contraintes évoquées ci-dessus.

Pour mémoire, les opérations qui seront notamment intégrées dans la future programmation pluriannuelle sont la réalisation du prolongement de la digue Nord (et le dragage qui y sera associé) ainsi que l'ensemble des équipements qui permettront la modernisation de l'infrastructure portuaire.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2022

SECTION D'EXPLOITATION							
	Crédits 2021 : BP + DM		Projet 2022				
					Crédits 2021 : BP + DM		
					Projet 2022		
TOTAL DES DEPENSES	514 886	663 061			TOTAL DES RECETTES	514 886	663 061
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	167 541	255 879			002 - RESULTAT REPORTE	50 829	195 982
012 - CHARGES DE PERSONNEL	106 889	101 810			013 - ATTENUATION DE CHARGES	15 302	1 000
014 - ATTENUATION DE PRODUITS		750			70 - PRODUIT DU DOMAINE ET DES SERVICES	444 800	463 500
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	7	5			75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	605	605
66 - CHARGES FINANCIERES	2 903	2 200			77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS		
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 100	1 100			78 - REPRISE SUR PROVISIONS		
68 - PROVISIONS	25 250	68 664					
69 - IMPOT SUR LES BENEFICES	1 000	1 000					
AUTOFINANCEMENT	207 196	231 653					
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	206 861	219 190			042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	3 350	1 974
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	335	12 463					
SECTION D'INVESTISSEMENT							
TOTAL DES DEPENSES	456 269	305 468			TOTAL DES RECETTES	456 269	305 468
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	3 350	1 974			AUTOFINANCEMENT	207 196	231 653
					042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	206 861	219 190
					023 - VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	335	12 463
001 - RESULTAT ANTERIEUR REPORTE					001 - RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	1 995	73 815
16 - REMBOURSEMENT EN CAPITAL	20 900	19 100			1068 - AFFECTATION DU RESULTAT	79 398	
EQUIPEMENT	432 019	216 394			16 - EMPRUNTS NOUVEAUX	167 680	
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	88 350				13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	343 669	216 394			RESTES A REALISER		
RESTES A REALISER		68 000					

